
Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Joigny, mentionnant le trait de bravoure du citoyen Creux, grenadier du 2e bataillon de l'Yonne, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Joigny, mentionnant le trait de bravoure du citoyen Creux, grenadier du 2e bataillon de l'Yonne, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 272;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13947_t1_0272_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

40

Le 1^{er} bataillon de Semur, département de la Côte-d'Or, exprime son regret de n'avoir pas été employé à combattre les satellites des tyrans; mais, en attendant cet heureux moment, ils annoncent que nuit et jour ils veillent pour empêcher l'exportation de nos denrées, et opposer une barrière à l'introduction des faux assignats. Le bataillon demande la punition des traîtres, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[s.l.n.d.] (2).

« Lorsque la patrie a eu besoin de nos bras, lorsque la loi qui a épouvanté les rois et sauvé la République, a appelé sous ses drapeaux une jeunesse ardente et respirant les combats, nous avons à l'instant abandonné nos pères, nos mères, nos charrues et nos chaumières pour partager avec ceux qui nous ont précédés pour partager les dangers, l'honneur, de la guerre de la liberté.

Cette guerre qui intéresse le genre humain, a enflammé nos cœurs, et, placés sur la frontière d'un pays où se sont réfugiés les scélérats tonsurés qui ont infesté nos campagnes du fanatisme, nous regrettons de n'avoir encore pu nous mesurer avec les esclaves aveugles qui ont osé souiller notre territoire. Notre sang n'a point encore coulé pour la patrie, mais l'instant viendra, et nous la servons maintenant en veillant jour et nuit pour empêcher l'exportation de nos denrées, et pour opposer une barrière à l'introduction des faux assignats et aux relations des émigrés et des prêtres, encore plus à craindre qu'eux.

Représentans, vous étiez dignes d'être les mandataires du peuple; sa cause triomphe et nos cœurs sont pleins d'amour, de reconnaissance et d'admiration pour vous. Achevez votre grande tâche. S'il reste encore des traîtres, qu'ils tombent quel que soit leur masque, quels que soient leurs services. La volonté puissante du peuple s'est prononcée, et investis de sa souveraineté, qu'avez-vous à craindre ? Les tyrans fuient, leurs esclaves soupirent peut-être après notre bonheur, et si le sentiment intérieur qui accompagne les grandes actions vous suffit pour récompense, la postérité vous en prépare une plus glorieuse.

Pères du peuple, comptez sur nos sentiments et restez où sa volonté vous a placés jusqu'à ce que son bonheur soit pur, jusqu'à ce que la liberté ne soit plus menacée par les nobles, les rois et les prêtres ».

CHAMPENOST (*chef de b^{on}*) [et 1 page de signatures illisibles].

(1) P.V., XXXVIII, 310. B^{on}, 17 prair.; *Débats*, n° 625, p. 293; *Rép.*, n° 166; *J. Fr.*, n° 618; *Mon.*, XX, 646; *J. Sablier*, n° 1358; *Audit. nat.*, n° 619; *M.U.*, XL, 247; *C. Eg.*, n° 655; *J. Paris*, n° 520.

(2) C 306, pl. 1160, p. 11.

41

La société populaire de Joigny, département de l'Yonne, transmet à la Convention nationale le trait de bravoure de Louis Creux, grenadier du 2^e bataillon de l'Yonne, qui, le premier, est entré sur la place de Courtray, suivi seulement de 2 de ses camarades, s'est emparé d'un canon braqué sur lui, en tuant le canonnier et celui qui tenait la mèche, et l'a tourné contre nos ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

Le soir de la mémorable journée du 7 de ce mois, le général Daudet, demande aux grenadiers du 2^e bataillon de l'Yonne, (de ce bataillon que Cobourg appelle le bataillon du diable), s'ils veulent, pour se délasser de cette journée, aller souper à Courtrai. Les grenadiers partent, ils écrasent tout ce qui s'oppose à leur passage. Louis Creux est le premier dans la place, suivi seulement de deux de ses camarades. Un canon était braqué sur lui: on allait y mettre le feu; Creux coupe le bras du canonnier qui escou-villonnait, renverse celui qui tenait la mèche; et secondé de ses deux camarades, il est maître de la pièce et la tourne contre nos ennemis (2).

(Applaudissements)

42

Le conseil-général de la commune de Rouen (3), annonce que le 1^{er} prairial, le pavillon national a été arboré dans le port; il envoie copie du procès-verbal de la fête qui a eu lieu pour célébrer ce beau jour.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Rouen, 3 prair. II] (5).

« Citoyens représentans,

L'arboration du nouveau pavillon national qui a eu lieu le premier de ce mois au port de Rouen a été un jour de fête générale et d'allégresse pour tous les citoyens de la commune de Rouen. Les douze bataillons de la garde nationale ont été complets à cette cérémonie civique, chaque républicain s'est empressé de partager la joie qui animait tous les cœurs des enfants de la patrie, en voyant arborer le pavillon qui doit annoncer à tous les tyrans que leur règne est passé; et qui doit porter à tous les peuples la liberté et l'égalité.

(1) P.V., XXXVIII, 311. *M.U.*, XL, 249; *Débats*, n° 624, p. 261; *J. Lois*, n° 614; *Audit. nat.*, n° 619; *J. Mont.*, n° 39; *J. Sablier*, n° 1358; *Rép.*, n° 166; *Mon.*, XX, 646; *J. Fr.*, n° 618; *J. Univ.*, n° 1655.

(2) B^{on}, 15 prair. (1^{er} suppl¹).

(3) Seine-Inférieure.

(4) P.V., XXXVIII, 311. B^{on}, 16 prair.; *M.U.*, XL, 247; *Rép.*, n° 166; *J. Sablier*, n° 1358; *J. Mont.*, n° 39; *Mon.*, XX, 646; *C. Eg.*, n° 657.

(5) C 305, pl. 1146, p. 28 à 30.